



**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ LE HAUT-ST-FRANÇOIS  
MUNICIPALITÉ DU CANTON DE WESTBURY**

**AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR**  
**RÈGLEMENT No.2022-10**

Veillez prendre note que le règlement intitulé « **Règlement 2022-10 concernant la création d'une réserve financière pour pourvoir aux dépenses liées à la tenue des élections municipales** » a été adopté par le conseil du Canton de Westbury le 5 décembre 2022 et entre en vigueur le jour de la parution du présent avis.

Fait à Westbury ce 7<sup>e</sup> jour de décembre 2022.

---

Nathalie Audet, directrice générale et greffière-trésorière